

# La Chrétienne 2017

Dimanche 10 septembre 2017  
Juan les Pins  
Société des régates d'Antibes  
Grade 5B

## ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

### 1. REGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Une seule course est prévue selon le programme suivant:

5.2

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
10 septembre	09h30

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

#### SR Antibes 2017

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

### 8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :

**Parcours A** - Panneau A sur le bateau comité

Après le départ donné dans l'ouest du port Gallice à Juan les Pins, les yachts devront laisser à tribord la marque des Moines, puis aller virer en la laissant à bâbord la tourelle de la Chrétienne. Puis, ils laisseront à bâbord la marque des Moines au retour et franchiront la ligne d'arrivée située sur la basse du Vengeur, au nord de l'île Sainte Marguerite. Longueur approximative du parcours 23.4 milles

**Parcours B** - Panneau B sur le bateau comité

Après le départ donné dans l'ouest du port Gallice à Juan les Pins, les yachts devront laisser à tribord la marque des Moines, puis aller virer en la laissant à bâbord la balise de la Vaquette. Puis, ils laisseront à bâbord la marque des Moines au retour et franchiront la ligne d'arrivée située sur la basse du Vengeur, au nord de l'île Sainte Marguerite. Longueur approximative du parcours : 15.4 milles.

8.5 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage officiel effectué à une des

marques des Moines, de la Vaquette ou de la Chrétienne (ceci modifie la RCV 32) :  
Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque des instructions de course type.

**9. MARQUES**

Marque de la Chrétienne : Tourelle Cardinale Sud située devant les Vieilles d'Agay, dans l'Estérel au Sud Est de la Baie d'Agay

Marque des Moines : Tourelle Cardinale Sud située au sud de l'île Saint Honorat

Marque de la Vaquette : Balise Cardinale Est située devant la pointe de l'Esquillon par 43.28.94N et 6.57.22E

Bouée de dégagement : bouée cylindrique noir

Marque de départ : Bouée cylindrique verte

Marque d'arrivée : Bouée cylindrique verte

**13. ARRIVEE**

L'arrivée sera placée sur la basse du vengeur au nord de l'île Sainte Marguerite. Entre le bateau comité et la bouée d'arrivée.

**14. SYSTEME DE PENALITE**

14.1 *La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.*

**15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**

15.1 La ligne d'arrivée du parcours normal A ou B sera fermée à 17h00 pour toutes les classes. En cas d'arrivée réduite à la Chrétienne ou à la Vaquette, le temps limite est fixé à 15h30

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

**17. CLASSEMENT**

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.2 Courses retirées ; aucune

17.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000 et en coastal/Long Distance triple number pour les ORC

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

**18. REGLES DE SECURITE**

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque

**20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

**27. PRIX**

La remise des prix se déroulera à 19h00 le soir.

**ARBITRES DESIGNES :**

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier

Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

Nom du président du jury : Gérard Gastaud